Burundi : vers la réhabilitation de la compagnie Air Burundi

@rib News, 23/10/2015 â€“ Source Xinhua Le SÃ©nat burundais a adoptÃ©, Ã l'unanimitÃ© vendredi, aprÃ¨s l'AssemblÃ©e Nationale, un projet de loi de ratification de l'Accord de prÃªt entre le Burundi et le Fonds de l'OPEP pour le DÃ©veloppement International (OFID) relatif Ã l'AllÃ¨gement de la Dette (portion II) de 11,22 millions de dollars, dont la moitiÃ© servira Ã la relance de l'entreprise Air Burundi. Le ministre burundais des Finances, du Budget et de la Privatisation, Tabou Abdallah Manirakiza, a dÃ©clarÃ© aux sÃ©nateurs que dans le cadre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres trÃ¨s EndettÃ©s (IPPTE), chaque bailleur a son mode d'intervention.

Dans ce sens, l'OFID participe sous forme de refinancement, en accordant un prÃªt dans les meilleures conditions, un prÃªt qui servira au paiement des Ã©chÃ©ances courantes de la dette existante. Les 11,22 millions de dollars seront remboursÃ©s dans 23 ans avec un dÃ©lai de grÃ¢ce de cinq ans et Ã un taux d'intÃ©rÃªt de 1% pour couvrir les charges de gestion. Air Burundi, une propriÃ©tÃ© Ã 100% Ã©tatique, n'a pas connu beaucoup d'Ã©volution depuis sa crÃ©ation.